

**Procès Verbal
de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
23/03/2016

Date d'affichage
06/04/2016

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
21

Votants
23

Étaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Miguel NAUDON, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN, Roger GUILLET et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Jacques SAILLANT, Michelle REVELUT

Procurations : Jacques SAILLANT à Irène BOYER
Michelle REVELUT à Jean-François LEPROUT

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Jean-Louis BELLANGER

26

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ approuve le procès-verbal de la séance du 26 février 2016.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015
BUDGET COMMUNE
BUDGET ASSAINISSEMENT
BUDGET GALERIE COMMERCIALE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ *Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

28/A

BUDGET COMMUNAL
Approbation du Compte de Gestion 2015 et du Compte Administratif de la Commune

Christine BRETON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE		
DÉPENSES EN €		
DO11	Charges à caractère général	515 028.17
DO12	Charges de personnel	1 112 624.19
DO14	Atténuation de produits	0
DO42	Opé. d'ordre de transfert entre section	5 653.00
D65	Charges de gestion courante	299 578.49
D66	Charges financières	151 732.36
D67	Charges exceptionnelles	869.10
TOTAL SECTION		2 085 485.31
RO13	Atténuation de charges	29 508.41
RO42	Immobilisations corporelles	54 090.94
R70	Produits des services	25 703.17
R73	Impôts et taxes	1 746 826.92
R74	Dotations et participations	673 448.10
R75	Autres produits	200 785.01
R77	Produits exceptionnels	10 996.00
TOTAL SECTION		2 741 358.55
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE		
DÉPENSES €		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	604 920.21
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	54 090.94
D16	Emprunts et dettes assimilées	382 476.22
D20	Immobilisations incorporelles	37 130.00
D204	Subventions d'équipements versées	6 945.77
D21	Immobilisations corporelles	45 355.85
D23	Immobilisations en cours	216 203.13
D27	Autres immobilisations financières	5 000.00
TOTAL SECTION		1 352 122.12
RO40	Opé. d'ordre de transfert entre section	5 653.00
R10	Dotations, fonds divers	851 889.21
R13	Subvention d'investissement	223 779.37
R16	Emprunts et dettes assimilées	856.93
R21	Immobilisations corporelles	1 410.00
R27	Autres immobilisations financières	5000.00
TOTAL SECTION		1 088 588.51

Monsieur Roger GUILLET, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif et le Compte de gestion tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2015.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

28/B

BUDGET COMMUNAL
Affectation des résultats 2015

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2015.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes	1 088 588.51	2 741 358.55
Dépenses	747 201.91	2 085 485.31
Compte de gestion		
Et	341 386.60	655 873.24
Résultat		
Déficit 2014 reporté	-604 920.21	
Compte Administratif	-263 533.61	655 873.24
Résultat de l'exercice – excédent de		392 339.63
Restes à Réaliser		
Dépenses	133 734.38	
Recettes	12 759.00	
SOLDE RAR	-120 975.38	
D'où un excédent global de		271 364.25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'affecter une somme de **655 873.24 €** à la section d'investissement (**R1068**) et une somme de **263 533.61 €** à la section d'investissement (**D001**).

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

28/C

BUDGET COMMUNAL
Vote des taux des trois taxes locales

Christine BRETON rappelle les taux votés pour l'année 2015 puis informe le Conseil Municipal comme indiqué dans le Débat d'Orientation Budgétaire, nous ne souhaitons pas augmenté les taux.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2016 les taux suivants :

TAXES VOTÉES	TAUX 2016 EN %	BASES 2016	PRODUITS 2016
TAXE HABITATION	18,96	3 370 000.00	638 952.00
TAXE FONCIER BÂTI	23,44	2 399 000.00	562 326.00
TAXE FONCIER NON BÂTI	40,94	97 100.00	39 753.00
TOTAL			1 241 030.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ accepte les taux définis ci-dessus.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

28/D

BUDGET COMMUNAL
Vote du Budget Primitif 2016

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2016.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2016		
COMMUNE		
DÉPENSES (en Euro)		
DO11	Charges à caractère général	620 386.00
DO12	Charges de personnel	1 140 190.00
DO14	Atténuation de produits	8 850.00
DO23 OS	Virement section investissement	436 543.00
D042 OS	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 116.00
D65	Charges de gestion courante	332 640.00
D66	Charges financières	141 000.00
D67	Charges exceptionnelles	1 000.00
TOTAL SECTION		2 686 725.00
RECETTES (en Euro)		
RO13	Atténuation de charges	12 000.00
R042 OS	Opé. d'ordre de transfert entre sections	96 540.00
R70	Produits des services	21 700.00
R73	Impôts et taxes	1 741 781.00
R74	Dotations et participations	614 636.00
R75	Autres produits	199 068.00
R77	Produits exceptionnels	1 000.00
TOTAL SECTION		2 686 725.00

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2016		
COMMUNE		
DÉPENSES (en Euro)		
DOO1	Solde section investissement reporté	263 533.61
D040 OS	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	96 540.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	382 000.00
D20	Immobilisations incorporelles	37 600.00
D21	Immobilisations corporelles	195 378.40
D23	Immobilisations en cours	1 709 689.98
TOTAL SECTION		2 684 741.99
RECETTES (en Euro)		
R021 OS	Virement de la section de fonctionnement	436 543.00
R024 OS	Produits de cession	3 250.00
R040 OS	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 116.00
R10	Dotations, fonds divers	798 873.24
R13	Subvention d'investissement	112 759.00
R16	Emprunts et dettes assimilées	1 295 700.75
R21	Immobilisations corporelles	31 500.00
TOTAL SECTION		2 684 741.99

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2016.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Claudy LAGACHE fait remarquer que ce n'est pas à intégrer au plan de financement puisque le fonds de concours sera à rembourser.

Monsieur le Maire répond effectivement, mais c'est ce qui permet de déposer un dossier de subvention pour la DETR et au vu des résultats, le Conseil Municipal statuera.

Marie-Laure BEATRIX demande si on a des nouvelles du F.S.I et combien a-t-on prévu ?

Monsieur le Maire précise que l'on a sollicité le maxi soit 80 %, en sachant qu'en général on obtient 20 %.

Marie-Laure BEATRIX demande pourquoi n'est-il pas possible d'avoir d'autres subventions.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas éligible sur d'autres fonds.

Claudy LAGACHE constate que l'endettement a été largement critiqué..., alors qu'on prévoit d'emprunter 1 300 000 €.

Christine BRETON précise que c'est un emprunt d'équilibre du budget car on ne connaît pas les éventuelles subventions et à ce jour on ne sait pas quand les travaux vont commencer.

Jean-Marc CHAVEROUX souligne que les 350 000 € de capital pour 2016 seront remboursés aussi.

Monsieur le Maire répond à Claudy LAGACHE « Ta remarque est pertinente ». Quand on fixe 1 300 000 € d'emprunt, ça ne tient pas compte des subventions, on reste très attentif aux finances. Un emprunt à cette hauteur n'est possible que grâce au fait de ne pas en avoir réalisé durant 2 ans de suite... Puis à ce jour, on ne connaît pas la dotation de l'Etat.

Jean-Marc CHAVEROUX précise que lors de l'ouverture des plis il y aura surement une baisse par rapport aux devis déjà établis donc un emprunt moins élevé.

29/A	BUDGET ASSAINISSEMENT Vote du compte administratif et du compte de gestion en euros 2015
-------------	---

Christine BRETON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015		
ASSAINISSEMENT		
DÉPENSES en €		
DO11	Charges Financières	12 514.52
D042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	90 333.46
D66	Charges financières	35 950.25
D67	Charges exceptionnelles	3 200.00
TOTAL		141 998 .23
RECETTES en €		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	31 607.07
R70	Produits des services	105 573.76
TOTAL		137 180.23

INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015		
ASSAINISSEMENT		
DÉPENSES en €		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 376.97
D040	Opé.d'ordre de transfert entre section	31 607.07
D16	Emprunts et dettes assimilées	87 451.23
D23	Immobilisations en cours	93 249.51
TOTAL		243 684.78
RECETTES €		
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	90 333.46
R10	Dotations, fonds divers	120 076.63
TOTAL		210 410.09

Monsieur Roger GUILLET, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2015.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

29/B

BUDGET ASSAINISSEMENT
Affectation des résultats 2015

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2015.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes 2015	210 410.09	137 180.83
Dépenses 2015	212 307.81	141 998.23
Compte de gestion	-1 897.72	-4 817.40
Déficit 2014 reporté	-31 376.97	
Total des dépenses d'investissement 2015		
Compte Administratif	-33 274.69	-4 817.40
Résultat de l'exercice		-38 092.09
Restes à Réaliser	696.00	
Dépenses 2015		
Recettes 2015		
SOLDE RAR	-696.00	
D'où un déficit global de		-38 788.09

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ décide d'affecter une somme de -33 274.69 € à la section d'investissement (D001) et une somme de -4 817.40 € à la section de fonctionnement (D002).

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

29/C

BUDGET ASSAINISSEMENT
Vote du budget primitif en euros 2016

Christine BRETON présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2016

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2016		
Assainissement		
DÉPENSES (en Euro)		
D002	Déficit de fonctionnement reporté	4 817.40
D011	Charges Financières	7 219.78
D023	Virement à la section d'investissement	4 300.00
D042	Dotations aux amortissements	92 006.36
D66	Charges Financières	34 466.46
		142 810.00
RECETTES (en Euro)		
R042	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610.00
R70	Ventes Produits et Services	111 200.00
		142 810.00
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2016		
Assainissement		
DÉPENSES (en Euro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33 274.69
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	31 610.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	92 000.00
D23	Immobilisations en cours	35 696.00
TOTAL		192 580.69
RECETTES (en Euro)		
R21	Virement de la section d'exploitation	4 300.00
R040	Opé. d'ordre de transfert entre section	92 006.36
R16	Emprunts et dettes assimilées	96 274.33
TOTAL		192 580.69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2016.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

30/A

GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE
Vote du compte administratif et du compte de gestion en euros 2015

Christine BRETON présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015		
Galerie		
DÉPENSES en €		
DO11	Charges Financières	3061.89
D66	Charges financières	3 291.13
TOTAL		6 353.02
RECETTES en €		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	39 824.14
R75	Autres produits de gestion courante	51 145.24
TOTAL		90 969.38
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015		
Galerie		
DÉPENSES en €		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 825.88
D16	Emprunts et dettes assimilées	25 314.85
D21	Immobilisations corporelles	4 270.60
TOTAL		34 411.33
RECETTES €		
R10	Dotation, fond divers et réserves	4 826.00
TOTAL		4 826.00

Monsieur Roger GUILLET, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ approuve la gestion de l'année 2015.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

30/B

BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE
Affectation des résultats 2015

Christine BRETON présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2015.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes 2015	4 826.00	51 145.24
Dépenses 2015	29 585.45	6 353.02
Compte de gestion	-24 759.45	44 792.22
Déficit 2014 reporté	-4 825.88	
Excédent 2014 reporté		39 824.14
Compte Administratif	-29 585.33	84 616.36
Restes à Réaliser		
Dépenses 2015		
Recettes 2015		
SOLDE RAR		
D'où un excédent global de		55 031.03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'affecter une somme de **30.000 €** à la section d'investissement (**R1068**), une somme de **29 585.33 €** à la section d'investissement (**D001**) et une somme de **54 616.36 €** à la section fonctionnement (**R002**).

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire précise que logiquement le budget de la Galerie Commerciale ne sera pas transférée dans le budget de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » car il ne rentre pas dans le périmètre.

30/C	BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE Vote du budget primitif en euros 2016
-------------	---

Christine BRETON présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2016.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2016		
DÉPENSES (en Euro)		
D011	Charges Financières	87 416.36
D023	Virement à la section d'investissement	10 000.00
D66	Charges Financières	2 600.00
		100 016.36
RECETTES (en Euro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté	54 616.36
R75	Autres produits de gestions courantes	45 400.00
		100 016.36

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2016		
DÉPENSES (en Euro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 585.33
D16	Emprunts et dettes assimilées	10 414.67
TOTAL		40 000.00
RECETTES (en Euro)		
R021	Virement de la section d'exploitation	10 000.00
R10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000.00
TOTAL		40 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2016.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

31/A	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL Aménagement et extension d'une salle sportive et associative
-------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien à l'investissement de 500 millions d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Une circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre du dit fonds de soutien a été diffusée au mois de février dernier.

Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-Mer y sont éligibles.

Ces mesures doteront les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français. Ainsi, la Commune de Moncé en Belin est en mesure de solliciter une aide financière concernant l'opération «Aménagement et l'extension d'une salle sportive et associative», qui entre parfaitement dans l'objectif du fonds de soutien à l'investissement local correspondant aux opérations liées au «développement d'infrastructure en faveur de la construction de logements».

Cette opération débutera en octobre 2016,

Monsieur le Maire précise que ce dossier se décompose en 2 tranches pour un coût global de 1 317 500 € et propose de solliciter auprès de la Préfecture de la Sarthe une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ sollicite dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local une subvention,

✓ valide le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT des dépenses retenues	Taux	Montant de la subvention sollicité
DETR	1 317 500.00 €	20 %	263 500.00 €
Fonds d'investissement local	1 317 500.00 €	30 %	395 250.00 €
Fonds de concours de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »	1 317 500.00 €	20 %	263 500.00 €
Pays du Mans Contrat régional	500 000.00 €	20 %	100 000.00 €
Maître d'Ouvrage	1 317 500.00 €	23 %	295 250.00 €
TOTAL			1 317 500.00 €

✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN 31/B À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL Création d'une nouvelle voie</p>
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien à l'investissement de 500 millions d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Une circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre du dit fonds de soutien a été diffusée au mois de février dernier.

Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-Mer y sont éligibles.

Ces mesures doteront les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français. Ainsi, la Commune de Moncé en Belin est en mesure de solliciter une aide financière concernant l'opération «Création d'une nouvelle voie», qui entre parfaitement dans l'objectif du fonds de soutien à l'investissement local correspondant aux opérations liées au «développement d'infrastructure en faveur de la mobilité».

Cette opération débutera en novembre 2016,

Monsieur le Maire précise que le coût de cette opération est estimé à 246 565.40 € et propose de solliciter auprès de la Préfecture de la Sarthe une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ sollicite dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local une subvention,
- ✓ valide le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT des dépenses retenues	Taux	Montant de la subvention sollicité
Fonds d'investissement local	246 565.40 €	80 %	197 252.00 €
Maître d'Ouvrage	246 565.40 €	20 %	49 313.40 €
TOTAL			246 565.40 €

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

31/C	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL Travaux route des Bois
-------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien à l'investissement de 500 millions d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Une circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre du dit fonds de soutien a été diffusée au mois de février dernier.

Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-Mer y sont éligibles.

Ces mesures doteront les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français. Ainsi, la Commune de Moncé en Belin est en mesure de solliciter une aide financière concernant l'opération «Travaux route des Bois», qui entre parfaitement dans l'objectif du fonds de soutien à l'investissement local correspondant aux opérations liées au «développement d'infrastructure en faveur de la mobilité».

Cette opération débutera en novembre 2016,

Monsieur le Maire précise que le coût de cette opération est estimé à 593 695.00 € et propose de solliciter auprès de la Préfecture de la Sarthe une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ sollicite dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local une subvention,
- ✓ valide le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT des dépenses retenues	Taux	Montant de la subvention sollicité
Fonds d'investissement local	606 385.00 €	50 %	303 192.50 €
Conseil Départemental	509 784.50 €	20 %	101 956.90 €
Maître d'Ouvrage	606 385.00 €	33.20 %	201 235.60 €
TOTAL			606 385.00 €

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

32	DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 Demande de subvention
-----------	--

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Aménagement et extension d'une salle sportive et associative

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	295 250.00 €
Fonds Européens	
DETR	263 500.00 €
Fonds de soutien à l'investissement local	395 250.00 €
Conseil Régional – Pays du Mans	100 000.00 €
Conseil Général	
Autre collectivité – Fonds de concours de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »	263 500.00 €
Autre public	
Fonds privés	

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le Conseil Municipal :

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016,*
- ✓ *atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,*
- ✓ *atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,*
- ✓ *atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

33

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Demande de subvention

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour l'extension de la salle sportive et associative. Ce projet correspond au programme départemental de moyens et grands équipements sportifs.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'extension de la salle s'élève à 776 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✓ *adopte le projet d'extension précité,*
- ✓ *décide de solliciter le concours du Département sur cette opération.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

34

PAYS DU MANS – CONTRAT RÉGIONAL 2015/2018

Demande de subvention

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Pays du Mans une subvention pour l'aménagement et l'extension de la salle sportive et associative. Ce projet correspond au nouveau contrat régional 2015/2018. Monsieur le Maire rappelle que le coût global de ce programme s'élève à 1 317 500 € (tranche A et B).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve le projet précité,*
- ✓ *décide de solliciter le concours du Conseil Régional des Pays de La Loire dans le cadre du nouveau contrat de région,*
- ✓ *adopte le plan de financement de cette opération comme suit :*

Origine des financements	Montant
<i>Maître d'ouvrage</i>	295 250.00 €
<i>Fonds Européens</i>	
<i>DETR</i>	263 500.00 €
<i>Fonds de soutien à l'investissement local</i>	395 250.00 €
<i>Conseil Régional – Pays du Mans</i>	100 000.00 €
<i>Conseil Général</i>	
<i>Autre collectivité – Fonds de concours de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois »</i>	263 500.00 €
<i>Autre public</i>	
<i>Fonds privés</i>	

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

35

DEMANDE DE SUBVENTION
Amendes de Police

Depuis quelques années, la Commune de Moncé en Belin mène une politique de sécurisation et de mise en valeur de son territoire urbain. Dans cette optique, Monsieur le Maire propose de poursuivre la mise en sécurité de la route des bois.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il appartiendra au Conseil Départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation et à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution.

A cet effet et après avoir présenté au Conseil Municipal le dossier d'avant-projet réalisé par le bureau d'études IRPL, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 20 % du montant hors taxes des travaux sécuritaires.

Considérant l'intérêt harmonieux et sécuritaire que représente la mise en place de ce projet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ adopte le programme d'investissement tel qu'exposé,*
- ✓ autorise la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire de la Route des Bois,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

36

DEMANDE DE SUBVENTION
École Élémentaire « Classe de découverte »

Monsieur le Maire rappelle que l'École élémentaire organise au cours du troisième trimestre, une classe de découverte à la Teste de Buch (Gironde). 3 classes de CM1 et CM2 (93 enfants) participent à ce projet.

Afin d'alléger la participation des familles, Monsieur le Maire propose d'accorder à l'école élémentaire une subvention exceptionnelle de 1 860 €, correspondant à 20 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de verser une subvention de 1 860 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Miguel NAUDON informe que les enfants partiront du 18 au 22 avril en séjour avec pension complète.

Annie QUEUIN est surprise que la demande de subvention soit votée aussi tardivement.

Miguel NAUDON souligne qu'il aurait fallu remodifier cette demande du fait du nombre d'enfants supplémentaires.

Annie QUEUIN répond que l'on a discuté le montant de la participation en commission « Scolaire » et qu'on pensait que le montant était déjà acté en Bureau Municipal.

Miguel NAUDON précise que la demande initiale portait sur une demande plus importante. Le bureau municipal avait proposé une participation de 20 € par enfant mais que ce n'était qu'une proposition à valider en conseil.

David CAZIMAJOU ajoute que l'école a prévu un échelonnement et que la vente des calendriers a bien fonctionné.

37

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a déjà été présenté en réunion de Conseil Municipal le 30 janvier 2016. Depuis, quelques modifications ont été proposées par Monsieur BARBIER Architecte, elles concernent l'aménagement intérieur du local et notamment l'organisation des vestiaires, ainsi qu'une adaptation de l'extension du bâtiment sur le terrain.

Afin d'avancer sur ce dossier, Monsieur le Maire propose de le soumettre au Conseil Municipal, de l'autoriser à lancer une consultation auprès des entreprises ainsi que de déposer un permis de construire pour l'intégralité du projet en tranche A et B.

Monsieur le Maire rappelle que selon les résultats obtenus et suite à la consultation des entreprises, le Conseil Municipal statuera définitivement sur le démarrage de ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ adopte le projet présenté et son plan de financement,*

- ✓ autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises (procédure adaptée),
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour l'intégralité du projet.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : 1

Claudy LAGACHE

Claudy LAGACHE demande pourquoi faire un dépôt global des tranches A et B et non sur la tranche A qui est ferme alors que la tranche B est optionnelle.

Monsieur le Maire répond que l'architecte préfère « travailler » sur la globalité, en sachant que l'on reviendra sur un modificatif si nécessaire. On décidera de la suite à donner une fois les résultats des subventions et des résultats des appels d'offres obtenus.

Claudy LAGACHE explique qu'il est mal à l'aise sur ce dossier. Il aurait voulu que soit évoqué le contenu de ce projet en Conseil Municipal, aucune consultation n'a été lancée ou réfléchie. Maintenant le projet est présenté. On aurait pu l'évoquer en amont.

Monsieur le Maire répond que ce projet a été présenté à diverses reprises lors des commissions « Sports », « Bâtiments », « Sports et Bâtiments » puis en réunion « Finances » et en Conseil Municipal. Des réunions de travail auront lieu sur la présentation des activités. On sait qu'un gymnase c'est 2 300 000 € sans voirie, distribution, réseaux et parking. Là, on s'aperçoit que l'on a une zone que l'on peut redynamiser. Le coût de cette salle + une réhabilitation, ce projet s'élève entre 1 300 000 € et 1 400 000 € qui répond à des besoins. Cela correspond à un engagement.

Claudy LAGACHE regrette qu'il n'y a pas de discussion en amont, que ce projet n'ait pas été lancé à l'origine par la commune.

Monsieur le Maire souligne que l'on ne peut pas reprocher aux commissions de travailler sur ce programme.

Miguel NAUDON informe que Jacques SAILLANT a repris ces dossiers et a proposé une étude car ce lieu paraissait propice.

Monsieur le Maire confirme qu'en effet, le dossier gymnase aurait pu être présenté en réunion de travail, ce qui n'a pas été le cas lors du mandat précédent.

Jean-Marc CHAVEROUX signale que ces dossiers ont été présentés en commissions. Là, il y a urgence car il faut déposer des demandes de subventions. Si les dossiers n'étaient pas prêts, on n'aurait pas pu en faire la demande. La phase B ne sortira que si les résultats des subventions et dotations nous permettent d'équilibrer.

Monsieur le Maire répond qu'il nous faut avancer sur ce dossier pour obtenir des subventions.

38/A

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Demande de subvention auprès de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre musicale avec Jim YAMOURIDS et Seb MARTEL est prévue à la Bibliothèque le vendredi 29 avril 2016. Ce concert sera suivi d'une rencontre-échanges avec les musiciens.

Le coût de cette prestation s'élève à **1 100 €**.

Monsieur le Maire proposera de l'autoriser à signer le contrat correspondant avec l'Association 45Tour et a sollicité auprès de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe une subvention correspondant à 40 % du montant engagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ prend acte du concert organisé par la Bibliothèque Municipale le vendredi 29 avril 2016,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à ce concert ainsi que les frais liés à l'accueil de ces musiciens,
- ✓ autorise à solliciter auprès de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe une demande de subvention.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

38/B

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Convention de prêt d'une liseuse

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale, une liseuse pour la période du 8 mars au 26 juillet 2016.

La valeur de ce matériel s'élève à **100 €**.

La commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

38/C/a

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Convention de prêt d'un outil d'animation

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale, différents outils d'animation « La nuit » pour la période du 30 mai au 12 juillet 2016.

Ce prêt comprend :

- 9 oreillers reliés entre eux par des rubans

- 1 sac de transport et de protection en toile

La valeur de l'ensemble de l'équipement s'élève à 1 000 €

La Commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

38/C/b

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Convention de prêt d'un outil d'animation

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale, différents outils d'animation « Le loup, quelle grosse bête » pour la période du 27 septembre au 08 novembre 2016.

Ce prêt comprend un tapis lecture détaillé dans la convention annexée.

La valeur de l'ensemble de l'équipement s'élève à 750 €.

La Commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

38/D

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Convention de prêt d'une malle de sonorisation

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale, une malle sonorisation pour le 29 avril 2016.

Ce prêt comprend du matériel de sonorisation (micros, table de mixage...) détaillé dans la convention annexée.

La valeur de l'ensemble de l'équipement s'élève à 2 200 €.

La Commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

38/E

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Conventions de prêt d'un tapis de lecture

Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale, différents outils d'animation « Les différences » pour les périodes du 12 avril au 02 mai 2016 et du 22 novembre au 27 décembre 2016.

Ce prêt comprend un tapis lecture détaillé dans la convention annexée.

La valeur de l'ensemble de l'équipement s'élève à **962 €**.

La Commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

39

SIDERM
Modification des statuts

Par délibération du 11 décembre 2015, les délégués du Syndicat Mixte pour l'alimentation en Eau potable de la Région Mancelle ont décidé d'engager une procédure de modification de leurs statuts.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit émettre un avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la présente demande.

Les articles modifiés des statuts concernent :

- **Article 1**
L'entrée dans le Mans Métropole des communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint Saturnin
- **Article 2**
La possibilité d'effectuer des prestations de service pour l'entretien des poteaux incendie pour le compte des membres du Syndicats ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ accepte la modification des articles 1 et 2 des statuts du SIDERM.

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

40

ÉTUDES ET CHANTIERS
Convention de partenariat 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers » pour la réalisation de divers travaux extérieurs.

Compte tenu des projets en cours, Monsieur le Maire propose de recourir à l'association pour une durée de 10 semaines, réparties sur l'année 2016. Une convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signée.

Ces travaux concernent :

- des travaux d'entretien en environnement et espaces verts
- des travaux dans les bâtiments communaux

Le coût de ce partenariat s'élève à **18 400.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers » pour les travaux d'entretien en environnement et espaces verts et les travaux dans les bâtiments communaux,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **18 400.00 €**

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Charles MESNIL demande s'ils peuvent de nouveau déjeuner au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire répond qu'il faut prendre contact avec le responsable d'Etudes et Chantiers pour refaire le point.

41

PERSONNEL COMMUNAL
Participation à la protection complémentaire

Le Maire rappelle l'assemblée :

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique paritaire,

Considérant la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de participer à compter du 1^{er} avril 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,*
- ✓ de verser une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, d'un montant brut de 5 € à tout agent pouvant justifier d'une certification d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

42

WELTON

Constitution d'une délégation communale

Monsieur le Maire donne lecture d'une invitation de la commune de Welton aux cérémonies du 20^{ème} anniversaire de l'ouverture de son Club Sportif Manor Park le week-end du 26 au 30 août 2016.

Monsieur le Maire propose de constituer une délégation communale qui pourrait s'y rendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ est favorable à la constitution d'une délégation communale,*
- ✓ précise qu'une délégation maximum de 4 personnes pourra représenter la Commune lors de ce déplacement,*
- ✓ précise que tous les frais occasionnés par ce séjour seront pris en charge par la collectivité.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

***Monsieur le Maire** rappelle que 2 personnes du Council de Welton se sont déplacées lors du Comice 2015 et propose de constituer une délégation de 4 personnes pour ce déplacement. Il est proposé Jacques, Miguel, Christophe et moi.*

***Charles MESNIL** précise que pour les frais, il faut se dépêcher car ils sont en train de négocier avec les transports.*

Séverine GESBERT demande si cette délégation peut être constituée de Conseiller qui serait intéressé.

Monsieur le Maire souligne que pour le moment il a émis des noms mais ce n'est pas nominatif, mais il ne faut pas tarder.

43

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ORÉE DE BERCÉ BELINOIS »
Délégation du droit de préemption urbain aux communes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 23 février 2016, la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois a décidé de déléguer le Droit de Préemption Urbain à la Commune de Moncé en Belin sur l'ensemble des zones UP, UC, AU et AUh, à l'exception de la ZAC de la Belle Etoile et des lotissements de la Petite Janverie (section AO) et de la Berthelière (section AM) restant de compétence communautaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 février 2016 approuvant la délégation du droit de préemption urbain aux communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'exercer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones UP, UC, AU et AUh à l'exception de la ZAC de la Belle Etoile et des lotissements de la Petite Janverie et de la Berthelière qui seront de compétence communautaire.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

44

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les dépenses faites au nom de la Commune par Monsieur Christophe BOUGET pour l'achat de 2 téléphones portables pour le Service Technique et le Policier Municipal. Le montant de cette dépense s'élève à 40.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte de rembourser la somme de **40.90 €** à Monsieur Christophe BOUGET.*

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Course cycliste du 8 avril 2016

La course cycliste passera par la rue du Belinois, rue Jean Fouassier, Route du Lude pour rejoindre Arnage et effectuera ensuite 7 boucles entre Arnage et Moncé en Belin en passant par la RD 323.

Un courrier a été distribué aux riverains le long du parcours.

Distribution du Bulletin Municipal

La prochaine distribution du Bulletin Municipal aura lieu fin avril.

Loto Jumelage

Monsieur le Maire rappelle que le loto du jumelage aura lieu le samedi 9 avril 2016 au Val'Rhone.

8 mai

Afin d'organiser les cérémonies du 8 mai, la commission fêtes et cérémonies aura besoin de 4 bénévoles pour installer les barrières de 11 h 30 à 12 h 15.

Bibliothèque Municipale

Annie QUEUIN souhaite préciser que contrairement à ce qui est indiqué dans le dernier compte rendu du Bureau Municipal, ce ne sont pas 2 ordinateurs supplémentaires qui ont été installés mais 2 ordinateurs reboostés.

Christophe BOUGET précise qu'en effet ces 2 ordinateurs ont été complètement nettoyés et réinstallés.

Revue de presse Communauté de Communes.

Annie QUEUIN souhaite également savoir pourquoi les membres du Conseil Municipal ne reçoivent plus la revue de presse de la Communauté de Communes ?

Monsieur le Maire précise que ce travail surchargeait le service administratif de la Communauté de Communes et que suite à une remarque sur la sélection des articles il a décidé de ne plus autoriser leur transmission.

Coulée Verte

David CAZIMAJOU s'interroge sur le retrait du projet de la Coulée Verte et regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été invité à se positionner en réunion de travail.

Monsieur le Maire revient sur l'historique de ce projet, précise qu'un projet à 800 000 € n'est pas possible à inscrire et qu'une étude sera engagée sur un cheminement à pieds secs. *Monsieur le Maire* rajoute que cette question lui a déjà été posée lors de la réunion de travail sur les finances et y avoir répondu.

Claudy LAGACHE précise que c'est toujours le même problème, ce sujet devait être évoqué en réunion de Conseil Municipal, à ce jour le projet est arrêté sans concertation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de la présentation faite par Madame CAIRE, il ne restait que peu de membres élus, 4.... et que de ce fait, ce sujet n'a pas été discuté à la suite de cette réunion.

Jean-Marc CHAVEROUX rappelle que tous les programmes de travaux ont été évoqués en commission des finances et que lors de cette réunion il a été inscrit une somme de 5000 € pour la suspension du contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet Feuilles à Feuilles. La commission des finances a travaillé sur la réalisation d'un prévisionnel de travaux sur 3 ans, des estimations financières ont été indiquées, le Conseil Municipal débattrra sur les projets qui pourront se faire.

Claudy LAGACHE précise que c'est un problème de forme et non du fond.

Monsieur le Maire précise que Madame CAIRE du Cabinet Feuilles à Feuilles attendait un engagement du Conseil Municipal pour cette année, il n'était pas envisageable de proroger d'une année ou deux ce projet qui datait déjà de plusieurs années. L'aménagement de la Coulée Verte ne faisait pas partie des engagements en début de mandat, mais il faut en effet trouver une solution sur un programme moins coûteux et répondant aux besoins d'un cheminement à pieds secs.

Résidences Séniors

Charles MESNIL souhaite savoir si le projet de résidences séniors avance ?

Monsieur le Maire précise avoir rencontré le porteur du projet, qu'une esquisse sera présentée prochainement, et rappelle que ce programme devra correspondre au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Halte ferroviaire

Concernant le projet de la halte ferroviaire, le projet a été présenté en comité technique le 15 mars et sera présenté au comité de pilotage le 1^{er} avril. Le Département et la Région seront présents à cette réunion.

Ce projet sera présenté en Conseil Municipal après validation du comité de pilotage.